

Conclusions 2021 du département du Travail des États-Unis

sur les pires formes de travail des enfants

Cameroun

En 2021, le Cameroun a réalisé des progrès modérés sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le gouvernement a lancé le programme « Zéro enfant dans les mines d'or » pour lutter contre le travail des enfants dans le secteur de l'orpaillage. Le gouvernement a également organisé des réunions au niveau du secrétariat technique pour le Comité interministériel de lutte contre la traite, où un Plan d'action opérationnel de lutte contre la traite et le trafic des migrants a été adopté. Toutefois, au Cameroun, des mineurs sont livrés aux pires formes de travail des enfants, notamment dans l'exploitation sexuelle commerciale, parfois des suites de la traite des personnes, et dans le recrutement par des groupes armés non étatiques pour les utiliser dans des conflits. Des enfants font aussi des travaux dangereux dans les secteurs de la production du cacao et de l'orpaillage. Par ailleurs, le gouvernement n'a pas remédié aux lacunes qui existent au sein du cadre juridique camerounais concernant l'interdiction de l'utilisation des enfants à des fins illicites, telles que la production et le trafic de stupéfiants, ou l'interdiction du recrutement d'enfants de moins de 18 ans par des groupes armés non étatiques.

Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants		
Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Cadre juridique	Fixer un âge minimum de fin de la scolarité obligatoire qui corresponde à l'âge minimum d'admission à l'emploi.	2009 – 2021
	Frapper d'interdiction pénale l'utilisation d'enfants dans le cadre d'activités illicites, y compris la production et le trafic de stupéfiants.	2014 – 2021
	Adopter une loi sur l'enseignement primaire public gratuit.	2019 – 2021
	Veiller à ce que le recrutement d'enfants de moins de 18 ans par des groupes armés non étatiques fasse l'objet d'une interdiction pénale.	2016 – 2021
	Veiller à ce que les lois interdisant la traite des enfants n'exigent pas la présence de menaces, du recours à la force ou de la contrainte pour tomber sous la définition de traite des enfants et à ce que tous les enfants de moins de 18 ans soient protégés.	2015 – 2021
	Veiller à ce que les activités et les emplois dangereux interdits aux enfants soient définis de façon exhaustive et qu'ils comprennent le travail subaquatique et à des hauteurs dangereuses.	2014 – 2021

Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Application	Créer un mécanisme permettant au ministère du Travail et de la Sécurité sociale de recevoir les plaintes associées au travail des enfants.	2021
	Recueillir et publier des statistiques sur le nombre d'inspections du travail effectuées sur les lieux de travail.	2021
	Accroître le nombre des inspecteurs du travail pour qu'il corresponde aux avis techniques de l'OIT.	2009 – 2021
	Veiller à ce que l'Inspection du travail et les organismes d'application du droit pénal reçoivent un financement, des formations et des ressources adéquats pour mener des inspections et des enquêtes.	2009 – 2021
	Renforcer l'Inspection du travail en effectuant des inspections dans tous les secteurs, y compris le secteur minier et le secteur informel.	2013 – 2021
	Recueillir et publier des statistiques exhaustives sur les efforts en matière de répression, notamment le nombre d'infractions pénales au droit du travail constatées, d'enquêtes et de condamnations.	2009 – 2021
	Veiller à ce que le système national d'aiguillage et les procédures opérationnelles standard fonctionnent avec efficacité pour coordonner l'identification des victimes de la traite et leur porter assistance.	2021
	Veiller à ce que les infractions pénales associées aux pires formes de travail des enfants fassent l'objet d'enquêtes et de poursuites.	2021
Coordination	Veiller à ce que les organes de coordination en place soient actifs et bénéficient de ressources suffisantes pour remplir leurs missions déclarées.	2014 – 2021
	Veiller à ce que les organes pertinents partagent des données en matière d'application du droit pénal avec le Comité interministériel de lutte contre la traite.	2021
Politiques gouvernementales	Adopter une politique qui s'attaque à toutes les pires formes pertinentes de travail des enfants.	2021
	Veiller à ce que des mesures soient prises pour mettre en œuvre la Stratégie nationale de développement SND30 (2020–2030) et	2020 – 2021

Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
	publier les résultats des mesures mises en œuvre au cours de la période visée par le rapport.	
Programmes sociaux	Veiller à garantir l'accès à l'éducation des enfants déplacés internes et réfugiés et l'absence de violence dans les écoles et s'assurer qu'elles ne soient pas réappropriées à d'autres fins.	2018 – 2021
	Prendre des mesures supplémentaires pour permettre à chaque enfant d'obtenir un acte de naissance.	2020 – 2021
	Veiller à ce que les enfants puissent avoir accès à l'éducation en éliminant ou en couvrant les frais liés à la scolarité et aux manuels et uniformes scolaires.	2009 – 2021
	Veiller à ce que le nombre d'écoles, d'enseignants, de sources d'eau potable et d'installations sanitaires soit suffisant à travers tout le pays.	2009 – 2021
	Développer les programmes existants pour s'attaquer au problème du travail des enfants dans son ensemble au Cameroun.	2009 – 2021
	Veiller à ce que les centres administrés par l'État disposent de suffisamment d'espace pour loger les enfants victimes de la traite et les enfants qui travaillent dans la rue et comme domestiques.	2016 – 2021
